

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les **Mardi, Jeudi et Samedi**

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.

Annonces... 25 c la ligne
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 9
MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10	12h25	5h40	Monsempron-Libos. — Départ.	8h41	5h19	PARIS. — Départ	7h45	9h40	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7h30	9h30	5h25	7h50	
Mercuès. — Arrivée.	5 28	12 47	5 55	AGEN. — Arrivée.	9 59	6 44	BORDEAUX. — Départ	7 50	10 30	Fumel. — Arrivée.	7 37	9 37	5 37	8 15	
Parnac. — Arrivée.	5 43	1 7	6 7	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7h19	3h3	PÉRIGUEUX. — Départ	6 50	1 45	Soturac Touzac. — Arrivée.	7 50	9 49	5 37	8 23	
Luzach. — Arrivée.	5 53	1 20	6 16	PÉRIGUEUX. — Arrivée.	10 58	5 46	Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 46	Duravel. — Arrivée.	8 2	9 57	6 7	8 24	
Castellfranc. — Arrivée.	6 10	1 43	6 37	BORDEAUX. — Arrivée.	3 28	10 18	AGEN. — Arrivée.	5h50	2h	Troy-l'Évêque. — Arrivée.	8 11	10 6	6 20	8 35	
Puy-l'Évêque. — Arrivée.	6 24	2	6 49	RODEZ. — Arrivée.	9 34	11 6	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	2	Cas'el'franc. — Arrivée.	8 30	10 20	6 43	8 51	
Duravel. — Arrivée.	6 36	2 14	6 58	AURILLAC. — Arrivée.	9 42		PARIS. — Arrivée.	12 39	4 39	Luzach. — Arrivée.	8 44	10 32	7 2	9 5	
Soturac Touzac. — Arrivée.	6 47	2 27	7 7	VIERZON. — Arrivée.	7 45	12 42				Parnac. — Arrivée.	8 55	10 41	7 18	9 16	
Fumel. — Arrivée.	7 1	2 44	7 19	PARIS. — Arrivée.	12 39	4 39				Mercuès. — Arrivée.	9 7	10 52	7 35	9 2	
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 7	2 51	7 26							Cahors. — Arrivée.	9 25	11 8	7 54	9 46	

Cahors, le 6 Septembre 1873

Il y a eu trois ans, avant-hier jeudi, que quinze cents individus s'emparèrent du corps législatif, chassèrent la représentation nationale, au milieu des circonstances les plus douloureuses, et poussèrent des cris de joie en proclamant la République, sans se préoccuper de la Nation, tandis que le chef de l'Etat était prisonnier, et que l'armée française, vaincue mais non humiliée, se dirigeait vers l'exil allemand. L'orgie dura six mois, et la France perdit deux provinces et dix milliards.

Un grand nombre de ces malheureux ont péri ou ont été fusillés dans la lutte infâme de la Commune, et bon nombre d'autres, traduits devant les conseils de guerre après la prise de Paris, expient leurs fautes au bagne ou à la Nouvelle-Calédonie. Mais il y a encore, en France, des hommes qui, comprenant fort bien que le pouvoir du maréchal Mac-Mahon est bien manifestement dirigé contre les entrepreneurs de révolution, attaquent chaque jour ce pouvoir dans le but de préparer un nouveau 4 septembre ou une nouvelle Commune à la faveur des calamités dont ils remplissent les villes et les campagnes.

Luttons énergiquement contre la propagande de ces radicaux, et surtout disons bien hautement aux conservateurs que la division serait une immense faute devant un ennemi capable de tout, et qu'il faut pour le salut du pays non seulement l'union, mais aussi la résolution et la discipline, au service de la cause sociale. Le repos, la fortune, et l'honneur de la France, sont à ce prix. Ayons aussi l'assurance que la majorité de l'Assemblée nationale, ne fera que ce qui est juste, pratique et possible pour le bonheur et la paix du peuple.

Un journal républicain disait dernièrement que la monarchie ne pourrait être rétablie, par l'Assemblée, avec une majorité de vingt voix. Mais une majorité de vingt voix compterait 380 représentants environ, ayant réunis 4 ou 5 millions de suffrages. C'est assez respectable ! Qui donc avait nommé, au 4 septembre 1870, les quinze cents individus qui marchèrent sur le corps législatif ! Où donc étaient leurs électeurs, où donc était leur mandat pour établir cette République dont la France n'a jamais voulu, dont elle ne voudra jamais ?

Un député de l'Ouest, M. Alfred Giraud, vient d'adresser à un journal départemental la lettre suivante, que nous trouvons reproduite dans un grand nombre de feuilles de Paris. Cette lettre est un résumé intéressant de l'histoire politique depuis la réunion de l'Assemblée nationale à Bordeaux.

Les Sables-d'Olonne, le 24 août 1873.

Mon cher ami,

Vous me priez de vous faire connaître mes impressions sur la situation politique actuelle, et de vous dire ce que je crains ou ce que j'espère pour notre cher et malheureux pays. Je vais m'efforcer de répondre à votre désir. Votre bienveillante affection, jointe à la franchise de mes paroles, suppléera à ce qui, dans l'expression de ma pensée, pourrait vous paraître inexact ou incomplet.

Quand l'Assemblée nationale se réunit à Bordeaux, après des désastres sans précédents dans notre histoire, elle trouva à la tête des affaires un gouvernement désuni, sans mandat régulier, sans autorité et sans force, qui succombait sous le vice de son origine et sous la folle témérité de ses entreprises.

Elle choisit alors pour son délégué un vétéran de nos assemblées parlementaires, qui avait prévu une fatale déclaration de guerre, qui avait prévu tous nos malheurs, et qui, pendant que des déclamateurs sans prévoyance et sans portée prêchaient la défense à outrance, avait été courageusement et sans espoir, solliciter dans les cours étrangères des alliances et la paix. D'ailleurs, la nomination de M. Thiers dans vingt-six départements où les radicaux avaient ardemment combattu sa candidature, l'indiquait naturellement à la confiance et au choix des députés conservateurs.

M. Thiers fut donc nommé chef du pouvoir exécutif de la République française. Ce mot de République, maintenu dans le décret du 17 février 1871, effarouchait sans doute un grand nombre d'esprits ; mais il était expliqué que ce n'était là que l'énonciation d'un fait matériel et provisoire, qu'il fallait que le chef du nouveau gouvernement eût un nom quelconque pour pouvoir traiter de la paix, et que le pouvoir constituant et souverain de l'Assemblée était expressément réservé.

M. Thiers, du reste, interprétait de cette manière le décret du 17 février 1871, et, dans un discours resté célèbre, il proclamait la trêve des partis, jusqu'à ce que le pays fût rétabli et organisé.

Cette trêve des partis, connue également sous le nom de pacte de Bordeaux, fut patriotiquement acceptée par l'Assemblée nationale.

Malheureusement le pacte de Bordeaux ne fut pas fidèlement observé par M. Thiers. Pendant qu'il luttait contre la Commune, il prit, avec quelques-uns des chefs du parti radical, des engagements dont l'étendue et la portée n'ont jamais été complètement connues. A la suite de ces engagements, M. Thiers n'a cessé de pencher du côté gauche.

Au lieu de prendre ses ministres dans la majorité de l'Assemblée, il les prenait de préférence dans la minorité. Et quand la Chambre, devenue plus exigeante, l'obligeait enfin à se débarrasser des hommes du 4 septembre, il gouvernait encore dans le sens de la minorité, par-dessus la tête de ses ministres, et le secrétariat général de la présidence devenait le véritable ministère de l'intérieur.

Là, des encouragements étaient donnés aux hommes avancés du parti républicain, on félicitait publiquement ceux qui attaquaient l'Assemblée nationale, et les candidatures radicales étaient officiellement patronnées. Aussi, le succès

dépassait-il de beaucoup les espérances de M. Thiers.

On voyait lors des élections partielles, des populations conservatrices, croyant être agréables au gouvernement, voter pour des candidats radicaux. Le pays, confiant dans un homme qui, après tout avait rendu des services incontestables, et qui avait toutes les apparences d'un conservateur, s'endormait tranquillement au bord de l'abîme ; mais il fut un jour réveillé par le canon d'alarme qui lui annonçait l'élection de M. Barodet et de M. Ranc.

Cette fois le pays était brusquement et sérieusement réveillé.

Son inquiétude se communiqua à un certain nombre de députés qui jusque-là avaient été pleins de confiance et, dans les mémorables séances du 24 mai, M. Thiers fut renversé et remplacé par le maréchal de Mac-Mahon.

L'évolution parlementaire du 24 mai devait être le point de départ d'une ère nouvelle. La nomination de l'illustre maréchal a, en effet, amené l'avènement d'un ministère résolument conservateur.

En vain, jusqu'aux derniers jours de la session, les radicaux, mis à quelques amis de M. Thiers, ont essayé de renverser un gouvernement qu'ils prétendaient issu d'une coalition éphémère.

Cette coalition, affirmaient-ils, allait se dissoudre immédiatement après la victoire. Mais cette prétendue coalition n'était que l'union de tous les hommes d'ordre affirmant les principes sur lesquels repose toute société régulière, et elle ne s'est point dissoute.

Ses rangs se sont même grossis de jour en jour. La majorité du 24 mai, qui n'était que de 14 voix, s'est, en effet, élevée à 125 ou à 130 voix. Il y a donc aujourd'hui, dans l'Assemblée nationale, une majorité compacte, puissante pour arrêter le mal et, avec l'aide de Dieu, je l'espère, capable d'affirmer et de faire le bien.

L'événement politique qui vient de se produire à Vienne et à Frohsdorf, n'est pas, quoi qu'en disent les feuillets radicaux ou semi-radicaux, de nature à paralyser et à dissoudre la majorité conservatrice. Bien au contraire. C'est, pour ceux qui croient que la monarchie peut seule relever la France, une grande difficulté apaisée et un grand obstacle disparu. Il y avait autrefois, dans la maison de Bourbon, deux familles divisées et deux prétentions rivales.

Or, il n'y a plus aujourd'hui qu'une seule famille royale, ayant à sa tête un chef respecté de tous et composée de princes braves, distingués, patriotes et dont plusieurs ont glorieusement versé leur sang pour leur pays.

La monarchie était impossible avec le parti légitimiste seul, elle était également impossible avec le parti orléaniste seul, car ces deux partis divisés ne représentaient qu'une minorité.

Leur réunion leur donne une importance considérable. Les conservateurs indécis et flottants vont évidemment se jindre à eux.

Les bonapartistes qui ne sont pas attachés à l'Empire par des liens personnels, ne voyant devant eux qu'une femme et qu'un enfant, quelque soit l'intérêt qui s'attache à l'infortune noblement supportée, se rallieront au grand parti monarchique et conservateur.

Quant aux républicains modérés, lorsqu'ils seront bien convaincus que la République les mène au radicalisme, et, de là, à la Commune et au pétrole, ils préféreront la monarchie constitutionnelle aux agitations, à l'anarchie et à la dictature, dont les menaces perpétuellement une forme de gouvernement qui, selon les expressions de M. Thiers, tourne toujours au sang ou à l'imbécillité, et dont l'essai malheureux a été tenté à trois reprises différentes, en 1793, en 1848 et en 1870.

Je me souviens qu'après la révolution de 1848,

j'assistais, un jour à une conversation remarquable entre deux hommes d'un grand cœur et d'un grand esprit, Augustin Thierry et Victor Cousin.

Tous deux déplorèrent amèrement la catastrophe de 1848 et l'avortement d'une révolution calquée sur la révolution anglaise de 1688. « Nous sommes sur les ruines de la patrie, mon cher Thierry, » s'écriait Victor Cousin, avec cette chaleur d'âme entraînante et communicative qui lui était particulière, et, après une pause de quelques instants, il ajoutait : « Il n'y a que la maison de Bourbon qui puisse nous sauver ! » Et comme Augustin Thierry faisait observer que la famille royale était divisée et que la réconciliation était impossible, Victor Cousin répliqua : « Je m'entends, je dis la maison de Bourbon ! »

En voyant ce qui vient de se passer de l'autre côté du Rhin, mon esprit se reporte involontairement à cette conversation du grand historien et du grand philosophe que, jeune étudiant en droit, j'écoutais avec avidité il y a vingt-cinq ans. Et je me dis : Ce que Victor Cousin affirmait, en 1848, être le salut de la France, ce qu'Augustin Thierry paraissait considérer comme impossible, la réconciliation de la Maison de Bourbon, est aujourd'hui un fait accompli.

Pour relever la France, pour nous assurer des alliés, pour restaurer nos finances, pour rendre à notre commerce l'essor, la sécurité et le long avenir dont il a besoin, voilà, certes, un grand et magnifique élément.

Mais cet élément ne suffit pas, il faut le mettre en œuvre ; et, pour qu'il soit mis en œuvre, il est nécessaire que les prétentions disparaissent, que les préjugés s'effacent, que les malentendus s'expliquent et que les conservateurs de toutes nuances marchent d'accord. Je vous le dis ici, avec une conviction profonde : ce n'est qu'avec le concours de tous les hommes d'ordre, de tous les bons citoyens, qu'on rétablira la seule monarchie possible ; la monarchie héréditaire, constitutionnelle et nationale, telle que la voulaient nos pères en 1789.

En attendant cet accord si désirable, et que paraît tant redouter M. le prince de Bismarck, maintenons-nous en rangs serrés sur le terrain conservateur, et laissons à Dieu et au temps le soin de faire le reste.

Tout à vous de cœur,
ALFRED GIRAUD,
Député de la Vendée.

Revue des Journaux

Français.

Dans l'intervalle qui sépare les réunions de la commission de permanence, on peut dire que l'intérêt de la politique intérieure n'est plus à Versailles, mais dans les départements. C'est le moment pour les hommes politiques des différents partis d'étudier les dispositions de l'esprit public.

Si on descend dans les foules, dans ce monde démocratique qui, par le suffrage universel, dispose d'une force absolument prépondérante, le caractère de la situation est assez grave. Il serait puéril de se dissimuler que les masses populaires, dans certaines villes comme sur certains points des campagnes, sont portées par des mouvements dont la direction semble échapper quelquefois aux conservateurs.

Le parti révolutionnaire connaît l'extrême ignorance politique des populations aux mains

desquelles la révolution de 1848 a mis les droits électoraux. A l'aide de ses agents, de ses journaux, des conseils électifs où le radicalisme domine, il exerce une action profondément perturbatrice. Supposant que le moment approche où l'Assemblée devra prendre une décision relativement à la question de la forme gouvernementale, le parti radical veut mettre, de son côté, pour ce moment, tout ce que le temps a pris et a laissé de préjugés, de haines, de passions mauvaises dans le fond plébéen de notre vieille société française.

Rien n'est négligé pour constituer au radicalisme cette réserve. Le sentiment le plus puissant peut-être pour agiter les masses est la crainte; mais comme il ne veut précisément pas laisser le pays s'effrayer à bon droit de l'Internationale et de la révolution rouge, il prend les devants, et l'effraye du *Syllabus*, de la guerre contre l'Italie, du rétablissement de l'ancien régime, de la dime, des droits féodaux, des lettres de cachets, de la Saint-Barthélemy, de l'inquisition et de mille autres fantômes. Qui de nous, s'il s'est approché ces derniers temps de Jacques Bonhomme, n'a pu distinguer à travers ses confidences un reflet de ces terreurs?

Ces craintes sont absolument ridicules; ceux qui entretiennent les esprits de ces chimères sont de mauvais citoyens. Rien de plus certain. Mais il n'en est pas moins vrai que ces mensonges circulent dans les campagnes, pénètrent les esprits ignorants, et excitent profondément non les hommes sérieux et le haut de la société politique, mais les foules et le bas.

Si les choses sont ainsi, — et il est difficile de prétendre qu'elles ne soient pas telles, — le devoir du parti conservateur est de prendre grand soin de ne donner aucun prétexte aux calomnies répandues contre lui, aucun corps aux chimères. Nous avons salué avec joie et orgueil les manifestations par lesquelles l'Assemblée nationale a plusieurs fois témoigné des sentiments de foi chrétienne qui animent la grande majorité de ses membres. Nous avons applaudi de même à toutes les démonstrations qui, ne relevant en rien de l'Etat, ne lui demandant rien, habitaient, dans notre pays, les catholiques à user de la liberté. Mais n'a-t-on pas, à bonne intention, fait plus de bruit qu'il ne convenait de certaines démonstrations qui n'auraient rien perdu de leur grandeur à être racontées moins pompeusement? Les grandes œuvres chrétiennes de ce siècle, la Propagation de la Foi et les Conférences de saint Vincent-de-Paul se sont fondées et se sont développées publiquement, mais sans éclat extérieur. C'est un esprit profondément religieux qui a dit: « Le bien ne fait pas de bruit, et le bruit ne fait pas de bien. » Cette remarque est, ce nous semble, également juste dans l'ordre politique et dans l'ordre religieux.

La conduite du gouvernement du 24 mai, a été absolument correcte, en ce qu'aucun des actes n'a été, dans quelque mesure que ce fût, en contradiction avec la politique indiquée par les termes de l'ordre du jour de M. Ernoul et le vote de l'Assemblée. Le ministre s'est tenu inflexiblement sur le terrain de la défense sociale, ne favorisant aucune des opinions conservatrices aux dépens des autres, mais établissant et entretenant l'union entre toutes.

Les journaux de la droite n'ont jamais refusé de rendre hommage à cette conduite; ce sont les journaux de la gauche qui essaient de présenter le gouvernement, ou du moins le vice-président du conseil, comme témoignant des préférences à quelque opinion particulière. Dans les jours qui suivirent le 24 mai, ils accusaient M. de Broglie de chercher la protection de l'Empire; ils l'accusèrent ensuite de préparer un coup d'Etat monarchique. Aujourd'hui, le *National* annonce gravement que « M. de Broglie penche pour la république ».

Ces reproches ou ces félicitations contradictoires semblent se démentir réciproquement. La vérité est que de telles appréciations sont absolument contraires aux faits. Le *National* le sait peut-être aussi bien que nous, mais il voudrait rendre suspects le gouvernement et M. le duc de Broglie aux conservateurs de la droite, et il ne voit pas de meilleur moyen que de présenter M. le duc de Broglie comme disposé à devenir l'allié de la gauche. Libre au *National* de prendre ce moyen-là; mais il est peu loyal, et nous doutons qu'il soit efficace.

XIX Siècle.

Le *XIX Siècle*, publie la note suivante: Une nouvelle restauration serait une nouvelle guerre.

Ce serait la guerre le l'Italie et de l'Allemagne coalisées contre la France démembrée.

Aucun doute à cet égard, car nous savons pertinemment que le lendemain du jour où le comte de Chambord serait remonté sur le trône de ses pères et aurait pris le titre de Henri V, roi de France, la reconnaissance de l'unité de l'Italie lui serait résolument demandée par le gouvernement italien, et qu'en cas de refus, même évasif, la guerre serait immédiatement déclarée, le roi Victor-Emmanuel ayant pour allié l'empereur Guillaume.

Cette alliance éventuelle n'est pas un secret pour M. de Broglie, ministre des affaires étrangères.

Avoir perdu l'Alsace et la Lorraine et payé une rançon de cinq milliards, n'est-ce pas assez? Faudrait-il encore l'exposer à y ajouter le payement d'une seconde rançon et la perte de la Savoie et des Alpes-Maritimes?

Constitutionnel

Voici comment répond le *Constitutionnel* à l'odieuse note du *XIX Siècle*:

Il faut des cerveaux radicaux, c'est-à-dire brûlés, pour émettre des idées aussi saugrenues. Nous ne nous y arrêtons donc pas et nous voulons seulement dire quelques mots de la campagne nouvelle que la presse radicale semble vouloir engager. Cette campagne, nous n'hésitons pas à le dire, est au premier chef, non-seulement basée sur des données absolument fausses, mais en même temps offensante pour la dignité de la France.

Il est un fait notoire, la connaissance de tout le monde, et que nous mettons les radicaux au défi de contester, à savoir que toutes les puissances européennes, sans exception, reconnaissent à la France le droit absolu de se donner tel gouvernement qui lui convient, à la seule condition que ce gouvernement se conforme au respect des traités existants. Un autre fait aussi notoire est celui-ci: tous les Etats européens, l'Espagne exceptée, étant des monarchies, les souverains de ces monarchies préfèrent personnellement l'établissement en France d'une monarchie à une république.

Ces deux faits étant donnés il tombe sous le sens que si la nation française venait à acclamer une restauration monarchique quelconque, cette restauration, loin de provoquer la guerre, rallierait de prime abord tous les monarches.

Il n'y a donc que des gens aussi mauvais politiques que mauvais Français qui puissent oser menacer la France d'une invasion et d'un démembrement, par la seule raison que dans son indépendance elle se serait donné tel ou tel gouvernement. Mauvais Français, oui! On n'ignore pas en effet, de quel côté sont venues les premières menaces, de quel côté a émané la propagande séparatiste en Savoie, à Nice et dans le Midi de la France.

Qui sont les individus et à quel parti appartiennent ceux qui ont déclaré que plutôt que de faire partie d'une monarchie française, la Savoie et Nice se sépareraient de la France? Ces menaces n'ont-elles pas été proférées par des meneurs radicaux? Et ces mêmes hommes viennent aujourd'hui chercher des complaisances dans l'Europe monarchique?

Il n'y a qu'un seul gouvernement monarchique en Europe qui réellement s'accommoderait volontiers de la République en France: c'est la Prusse, et, à son point de vue, elle a raison. Une France livrée aux passions et aux sottises de nos politiques radicaux, que nous connaissons, donne à la Prusse le temps de digérer ses anciennes conquêtes pour en préparer de nouvelles.

Gazette de France.

Le *Rappel* se livre à des considérations fantaisistes sur la possibilité de constituer une royauté avec une simple majorité parlementaire.

Quand il s'agit de faire la République, les républicains ne se préoccupent pas de ces questions. Des insurgés ou non ne sait d'où font la révolution au nom du peuple, qu'ils prétendent représenter. Quand ce travail est terminé, les républicains prennent les places, s'allouent de magnifiques traitements, et comme la populace, représentant le grand peuple, les acclame, ils reconnaissent à l'établissement du gouvernement par ce moyen tous les droits imaginables.

On les a vus, après le 4 septembre, conserver six mois le pouvoir sans accepter aucun contrôle, mener la France à deux doigts de sa perte sans avoir donné d'autre origine à leur pouvoir que celle que nous venons d'indiquer.

Assemblée nationale.

Le *Journal des Débats* publie une lettre de son correspondant de Genève, où nous remarquons les lignes suivantes. Il s'agit des obsèques du duc de Brunswick:

« Le public est reconnaissant, quoique peu respectueux; on ne se découvrirait pas devant le cortège! Que voulez-vous! Nous sommes dans un pays républicain, où les couronnes manquent de prestige. Il n'y a que les monarchies qui sachent enterrer les rois. »

Ainsi, les républicains de Genève n'ont même plus le respect des morts. Voilà un homme, voilà un prince qui lègue à une ville une somme de trente millions, et l'on ne se découvre même pas devant son cadavre!

Cela ne nous étonne que médiocrement. La Suisse commence à payer l'imprudente hospitalité qu'elle accorde aux assassins et aux incendiaires de la Commune de Paris, et la coupable condescendance avec laquelle elle souffre chez elle, principalement dans le canton de Genève, les agissements des internationaux.

INFORMATIONS

M. Target, ministre de France à La Haye, a remis ses lettres de créance au roi des Pays-Bas.

Aux sentiments qui ont été exprimés à Sa Majesté néerlandaise au nom de M. le maréchal de Mac-Mahon le roi Guillaume a répondu, en parlant du duc de Magenta, dans les termes des plus sympathiques.

On a parlé de quelques commutations de peine qui, à l'occasion de la libération du territoire, devaient avoir lieu en faveur de malheureux égarés, mêlés aux faits insurrectionnels du 18 mars.

La liste de ceux que leur conduite ne rend point indignes de pardon vient d'être transmise à la commission des grâces, sur l'initiative de laquelle les propositions doivent être faites.

Après une délibération du conseil des ministres, le roi d'Italie a décidé qu'il accepterait l'invitation de l'empereur d'Autriche d'aller visiter l'Exposition de Vienne et celle de l'empereur Guillaume d'aller à Berlin.

Le conseil général du Rhône n'a pas voulu laisser échapper une occasion de faire acte de puérilité et de sottise. M. Grinand a demandé et obtenu, à une majorité de 14 oui contre 6 non, que « le jeudi 4 septembre prochain » sera un jour de congé officiel pour ses membres et les employés du conseil.

On écrit de Toulon, 29 août;

« Une triste célébrité criminelle, Mano, l'ancien facteur des Landes, dont la condamnation à mort a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité, est arrivé hier matin au bague de Toulon.

Il partira pour la Nouvelle-Calédonie par le transport à vapeur le *Var*, qui doit appareiller de Toulon le 24 septembre, en emportant le dernier convoi des forçats, complétant l'évacuation du bague.

Les seize jeunes femmes provenant des maisons de détention de Clermont et de Montpellier, envoyées à Toulon pour être embarquées sur l'*Entreprenante* afin d'aller embellir de leur présence les établissements pénitenciers de la Guyane française, sont aujourd'hui réunies à la maison d'arrêt, en attendant le jour du départ, qui est fixé au 1^{er} septembre.

Chronique locale et méridionale.

CONSEIL GÉNÉRAL

Présidence de M. ROGUES.

Séance du 22 août.

MM. Cambres, Mayzen, Bessières appuient la demande de M. Dufour. Ils protestent qu'ils ne veulent porter aucun préjudice au concours de Gramat.

L'allocation de 200 fr. pour l'établissement d'un concours hippique à Cahors est votée à l'unanimité.

M. Calmels demande que l'allocation pour le concours de Gramat soit portée de 800 fr. à 1,000 fr. M. de Verninac appuie cette proposition, qui est adoptée.

En conséquence, l'article 2 est ainsi voté: Subvent. au concours de Gramat. 1,000 fr.

— de Cahors. 200 fr.

Art. 3. — Entretien de 2 élèves à l'école vétérinaire de Toulouse. 800 fr.

Art. 4. — Mesures contre les épizooties. 200 fr.

Art. 5. — Destruction des animaux nuisibles. 100 fr.

M. Pierre Dufour expose, que la ville de Gramat a succombé dans une instance contre le département et que, maintenant, elle demande un secours pour subvenir aux frais de ce procès. La commission, considérant que la situation de la ville de Gramat, loin d'avoir été imposée par le fait du département, a été au contraire améliorée, puisqu'elle peut déverser ses eaux dans les fossés de la route départementale, numéro 4, propose au conseil de rejeter sa demande. Conclusions adoptées.

M. de Lamaze, rapporteur de la commission des finances, propose au Conseil d'inscrire au budget, sous-chapitre VII, art. 13, un secours de 100 fr. au sieur Coules, cantonnier à St-Cernin, secours qui lui permettra avec l'aide de l'Etat de faire admettre son fils Hippolyte dans une institution nationale de sourds-muets. Conclusions adoptées.

Sur le rapport du même membre, le Conseil donne acte:

1° A M. Piroux, de la lettre par laquelle il appelle son attention sur l'établissement de sourds-muets dont il est le directeur;

2° Déclare qu'il n'y a pas lieu de répondre à la lettre de MM. Firay, Claude, Cordier, etc., qui appellent l'attention du Conseil sur l'utilité du remaniement du cadastre;

3° Repousse, faute de ressources et en exprimant ses regrets, la demande que lui adresse M. Calmon, sculpteur, pour le buste du général Cavaignac;

4° Déclare qu'il n'y a pas lieu d'inscrire dans les prévisions budgétaires, un crédit spécial pour les frais de déplacement du vétérinaire départemental, que ces frais lui seront remboursés sur état.

5° Prix de 0, 20, le maximum des centimes que la commune pourrait s'imposer en 1874;

6° Donne acte à la commission départementale de la communication du tableau des impositions des communes, et constate que les impositions n'ont pas dépassé le maximum de 0.20.

Sur le rapport de M. le baron Dufour, au nom de la commission des finances, le conseil repousse la demande de secours de la commune d'Anglars, attendu que le déficit qui s'est produit dans son budget provient de l'admission à la gratuité de tous les enfants qui fréquentent son école, ce qui est un fait normal qui entraînera chaque année des déficits que le département ne saurait prendre à sa charge.

Sur le rapport de M. de Verninac, au nom de la commission des travaux publics, le conseil rejette les fonds demandés, pour indemnité de literie aux gendarmes extraits de la ligne et émet le vœu que cette demande ne lui soit plus présentée;

2° Il fixe au taux accoutumé le prix de la journée de prestation;

4° Et décide, sur la demande du conseil municipal de la commune de Ste-Eulalie, et conformément aux conclusions de M. l'ingénieur en chef, que la journée de prestation pour les attelages sera de 8 heures à 10;

3° Donne acte à M. le préfet de la communication du tableau des impositions établies d'office ou en vertu de votes réguliers sur les communes pour 1874, en centimes et journées de prestation;

4° Autorise conformément à l'avis de M. l'ingénieur en chef, la commune de Lentillac à porter sur le chemin vicinal ordinaire numéro 6, une ou deux journées de prestation, affectées jusqu'ici au chemin d'intérêt commun numéro 53;

5° La commune de St-Jean-de-Laur, a porter seulement une journée de prestation, et 1/3 de ses centimes sur le chemin d'intérêt commun numéro 32, le reste devant revenir à la petite vicinalité;

6° La commune de St-Perdoux à porter sur le chemin d'intérêt commun numéro 58, une de ses journées de prestation, portée jusqu'ici sur le chemin d'intérêt commun numéro 51, et à diviser

le rôle de sa prestation par zones topographiques, afin de déplacer le moins possible les prestataires.

Au nom de la commission des travaux publics, M. de Verninac propose au Conseil, de renvoyer à la commission des finances avec un avis favorable une demande de crédit de 18,618 fr. 67 c., à prendre sur les fonds libres de 1872, demande faite par M. l'ingénieur en chef, pour subvenir à des dépenses urgentes, ou d'un caractère obligatoire, telles que frais de procès perdus par le département, travaux urgents exécutés et non soldés, réparation de dégâts causés par les orages.

Sur le total de 18,618 fr. 67 c. un crédit de 3,600 fr. a un caractère moins obligatoire que les autres, il est destiné à être distribué à titre de gratification entre les divers agents du service de la voirie. Le crédit de 76,000 fr. affecté à ce personnel étant absorbé en entier cette année par leur traitement, M. l'ingénieur a pensé et la commission espère que le Conseil ne refusera pas la somme de 3,600 fr. aux employés qui par suite des modifications introduites dans le service ont eu un surcroît considérable de travail et se sont acquittés de leur devoir avec un redoublement de zèle et d'activité. Ces conclusions sont adoptées.

Au nom de la commission des travaux publics, M. Calmels rapporteur, expose que le sieur Fontervines, propriétaire d'une maison, qui forme un avancement gênant et dangereux, sur la route départementale numéro 5, dans la traverse de Gramat, vient de s'engager à la vendre moyennant 3,000 fr. Ce prix est avantageux et il serait désirable que les ressources du budget permettent au département de payer selon l'usage les deux tiers de cette dépense en laissant le reste à la charge de la commune de Gramat. Cette demande est renvoyée à la commission des finances, avec un avis favorable.

M. Calmels, communiqué en outre au Conseil une circulaire de M. le ministre des travaux publics, se rattachant à la construction du chemin de fer d'intérêt local ou général.

Au nom de la même commission, M. Vital rapporteur, donne connaissance au Conseil de la réponse de M. l'ingénieur de la navigation du Lot, concluant en ce qu'il n'y a pas lieu d'autoriser en tout temps la pêche du Mulet. La commission pense qu'il n'y a pas lieu d'insister.

M. Vital communique ensuite au Conseil une lettre par laquelle M. l'ingénieur de la navigation de la Dordogne fait connaître que les échelles à poisson des barrages de Bergerac et Meuzac, pourront être achevées dans le courant de cette campagne. La commission pense qu'il y a lieu d'insister pour qu'aucun retard ne soit apporté à l'achèvement de ce travail qui intéresse à un si haut degré les riverains de la Dordogne.

Ces conclusions sont adoptées.

(A suivre).

M. Filhouze, docteur en droit, est nommé conseiller de préfecture du Lot, en remplacement de M. Boudousquié, démissionnaire.

Par décision de Monseigneur.

M. Gouzon, curé de Lunan, a été nommé curé d'Albiac;

M. Bergougnoux, vicaire de St-Céré, a été nommé curé de Lunan;

M. Véry, vicaire du Vigan, a été nommé curé de Lunegarde;

M. Lavernhe, a été nommé vicaire de St-Céré.

Lundi 8 septembre, fête de la Nativité de la St. Vierge, on célèbre en l'Eglise Notre-Dame de Cahors, la fête de l'Adoration du St. Sacrement.

Dans la même Eglise, les exercices de la Re traite du pèlerinage ont lieu tous les jours, pendant l'octave de la Nativité, depuis le 8 jusqu'au 15 septembre.

Cette retraite qui, tous les ans, attire une grande foule de tous les quartiers de la ville est prêchée cette année par le R. P. Joachim, gardien, des religieux capucins du couvent de Cahors et missionnaire apostolique. Sa puissante prédication est depuis longtemps et universellement connue.

L'ordre et l'heure des réunions sont affichés dans les églises de la ville.

Le crime de St-Henri.

Hier, c'était les souliers de l'infortunée Marie Sastre qui étaient retrouvés, non pas dans une paille comme le bruit en avait couru, mais chez une femme qui les avait achetés 2 fr. 50 à la maîtresse de l'assassin.

Aujourd'hui, car il faut que chaque jour apporte une preuve de plus à l'instruction, c'est l'expertise des vêtements que Taurisson portait au moment du crime, qui est faite par une des illustrations du monde scientifique, M. Filhol de

Toulouse.

Le célèbre chimiste est arrivé jeudi soir à Cahors, à la requête de M. le juge d'instruction. Vendredi, M. Filhol, assisté de M. Périé, professeur de physique au lycée de Cahors, a commencé sa mission délicate.

Y a-t-il du sang sur les vêtements? Voilà ce que le public anxieux, se demandait pendant toute la journée de vendredi, alors que les chimistes soumettaient aux réactifs le linge de Taurisson.

Depuis qu'il sait ses vêtements soumis à l'examen des hommes de l'art, l'attitude du prévenu a changé: il est entré dans une vraie fureur.

Nous venons d'entendre dire, à l'instant, que les conclusions du rapport des experts seraient terribles pour l'assassin, en ce sens que les expériences ont montré des traces certaines de sang.

La cour de cassation, sous la présidence de M. Faustin Hélie, a jugé souverainement le 2 août courant, que la loi du 21 mars 1832, sur le recrutement de l'armée, a été formellement et expressément abrogée par la loi nouvelle du 27 juillet 1872 qui a supprimé le remplacement militaire.

Que, dès lors, devant cet arrêt, une jurisprudence définitive est établie et la question de responsabilité en matière de remplacement se trouve formellement annulée.

Ce serait donc à tort, dit le Figaro, que des jeunes gens, qui avaient été remplacés en 1872 sous l'empire de la loi du 21 mars 1832, et dont les remplaçants ont déserté ou n'ont pas été incorporés, ont été obligés par l'autorité militaire de rejoindre eux-mêmes leurs corps en 1873.

L'arrêt de la cour de cassation tranche cette question d'une façon absolue; et il est évident, pour tout le monde, que ceux de ces jeunes gens qui ont été à tort réintégré sous les drapeaux, doivent être immédiatement renvoyés dans leurs foyers et placés dans la réserve de l'armée active, ce qui est leur véritable position militaire.

Nous signalons cet arrêt, qui répondra aux nombreuses questions qui nous ont été adressées à ce sujet.

Des rives de la Garonne nous arrive le compte rendu d'une réunion tenue à Bordeaux, le 29 août, sous prétexte de punch offert aux députés républicains par une fraction du Conseil général. On avait invité les rédacteurs de la presse avancée du cru.

Ces messieurs, après délibéré, ont découvert et proclamé: 1° que toutes les nuances de l'opinion démocratique avaient oublié leurs dissidences pour ne plus former qu'un faisceau compact et indissoluble; 2° que les populations étaient énergiquement résolues à maintenir les institutions républicaines, la perspective d'une restauration monarchique soulevant « une réulsion générale. »

Qu'en savent-ils? demandera-t-on. Eh! mon Dieu! il ne faut pas oublier qu'ils ont vu tout cela à la lumière d'un punch, ce qui peut expliquer bien des choses.

(Assemblée nationale).

Toulouse, 2 septembre.

Hier, dans l'après-midi, les ouvriers occupés à la démolition des ruines de l'église des Cordeliers, ont attaqué une pile de matériaux et de cendres amoncelés dans le sanctuaire. Dès que les pioches ont pénétré dans ce tas, des flammes très-vives en ont jailli et le feu a été activé par le contact de l'air. C'est avec peine que les travailleurs ont pu s'en rendre maîtres pour continuer leur besogne. Ce foyer incandescent existe encore à l'heure qu'il est.

L'incendie de cette belle église a éclaté dans la nuit du 23 mars 1871, vers onze heures du soir: il y a donc 29 mois et quinze jours qu'il brûle.

(Messager de Toulouse).

Bulletin Agricole

En Auvergne, dans le Huy-de-Dôme, on compte très-féroment sur les deux tiers d'une récolte ordinaire. La moyenne, dans ce département, étant environ de 840,000 hectolitres, la récolte serait donc cette année de 560,000 hectolitres. Fous ferons remarquer que, l'an passé, elle ne s'est élevée qu'à 439,695 hectolitres, si bien que 1873 serait supérieur à 1872. A moins que notre correspondant ne veuille parler que des deux tiers de la récolte dernière, alors le rendement du

Puy-de-Dôme ne dépasserait pas 293,130 hectolitres.

De l'Hérault, on nous entretient, de divers points, du rendement probable. Chacun a ses raisons pour croire son chiffre plus vrai que celui de son voisin. Si nous prenons la moyenne de toutes nos informations, il résulte que l'Hérault, récoltera cette année 12 millions d'hectolitres de vin, l'an dernier l'Hérault a récolté 14,868,111 hectolitres.

La Côte-d'Or, doit faire un tiers de la récolte d'une année ordinaire soit environ 270,000 hectolitres. Nos informations personnelles comprenant les vins de plaine, d'arrière-côtes, ainsi que les vins fins, nous donnent un chiffre à peu près semblable, soit 280,000 hectolitres.

Dans le Rhône, on parle d'un tiers de récolte, mais pour se rendre compte de ce qu'on entend par un tiers de récolte, il s'agirait d'abord de savoir quel est le chiffre d'une récolte moyenne. Si nous prenons comme récolte celle de l'an dernier, nous aurons cette année dans le Rhône un rendement de 243,473 hectolitres, puisque la récolte dernière n'a pas dépassé 730,420 hectolitres. Mais si nous prenons la moyenne de la récolte des vins dans le Rhône, suivant le docteur Guyot, comme la superficie viticole est de 34,000 hectares, le rendement moyen de 40 hectolitres, nous avons une moyenne de 1,360,000 hectolitres. La récolte, cette année, en estimant un tiers serait de 453,333 hectolitres. Nous donnons ce chiffre, en vue de bien faire comprendre aux viticulteurs en général et à nos lecteurs en particulier, combien il serait urgent de faire un grand travail d'ensemble, afin de s'entendre une fois pour toute dans chacun des départements viticoles de la France, sur ce que l'on entend par une récolte moyenne.

Dans l'Aube, on parle d'un huitième de récolte. La Basse-Bourgogne a été si maltraitée cette année que ce chiffre ne nous étonne pas. Ce serait donc pour 1873 une récolte de 86,250 hectolitres. L'an passé, l'Aube a donné 286,100 hectolitres et en 1871, 420,325 hectolitres.

Un mot sur le Bordelais: Suivant la Chronique de Libourne, la récolte ne dépassera, pas pour toute la Gironde, le quinzisième d'une année ordinaire. Nous ne contestons pas ce chiffre, nous l'enregistrons seulement au point de vue de la statistique future, en faisant observer toutefois, que la moyenne d'une récolte dans la Gironde est de 3,300,000 hectolitres, moyenne qui a été dépassée en 1870, puisque le chiffre de la récolte s'est élevé à 3,399,034 hectolitres. Or, le quinzisième de la moyenne ne représenterait pas plus de 222,000 hectolitres.

(Moniteur Viticole.)

CALENDRIER DU LOT. — Septembre.

JOURS	NETES	FOIRES.
7 Diman.	s Cloud.	
8 Lundi.	Nat. de la V.	Montong, Ussel, Sauzès, St-Paul-Labouffe, Lacapelle-Marival, Labastide-Murat.
9 Mardi.	s Gorgone.	Cremps, Labastide-du-H-M, Comiac, Dégagnazès, Souillac.
10 Mercr.	s N. de T.	Castelfranc, Cajarc, Latronquièrre.
11 Jeudi.	se Fulchérie.	Montcabrier, Sauzet.
12 Vend.	se Isabelle.	Castelnau, Marminiac, St-Géry, St-Martin-de-Vers, Strenquels.
13 Samedi	s Aimé.	

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
Du 30 Août au 6 Septembre 1873.

Naissances.

Bergougnoux (Baptiste), rue Portail-au-Vent. — Rulhe (Eugène), rue Rempart. — Soulié (Jean-Baptiste), Boulevard nord. — Couderc (Firmin), à St-Henri.

Mariages.

Belmont (Pierre) et Bellegarde (Léontine-Marie). — Pelet (Hyppolyte) et Blua (Marie). — Lassaque (Adrien) et Bercegol (Marie).

Décès.

Durand (Pétronille), 75 ans, à Cabessut. — Fache (Washington-Louis Lucien), 4 an, au coin de Lastié. — Chene (Victorine-Elizabeth), 47 ans, à St-Georges. — Belmont (Désirée-Lucie), 9 mois, à St-Georges. — Bourrières (Marguerite), 41 ans, hospice. — Lacoste (Catherine), 58 ans, rue Mas-

coutou. — Coutros (Marie), 62 ans, rue du Château. Bonafy (Cécile), 63 ans rue Fénélon. — Plumet (Louise), 90 ans, hospice. — Gai (Louise), religieuse de la miséricorde, 31 ans, célibataire, grande Chartreuse. — Mispouhé (Etienne), meunier, 43 ans, à Cabessut bas.

Un jeune homme, ayant professé un cours supérieur de Français, demande un emploi. S'adresser au bureau du Journal.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 40^e livraison (6 septembre 1873). TEXTE: Une Soeur, par M^{me} de Wit. — Les Indes hollandaises, par Et Leroux. — Comment on obtient la glace dans l'Inde, par Louis Rousselet. — Le professeur Charles, par Gaston Tissandier. — Le nid chez les Oiseaux coureurs, par Ernest Menault. — La famille Durand à l'Exposition de Vienne, par Eugène Muller. — Le Jardinage de la Jeunesse: Septembre, par L. Châtenay.

DESSINS par Emile Bayard, Adrien Marie, Gilbert, etc.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

Dernières nouvelles

Versailles, 5 septembre 1873.

La journée du 4 septembre s'est passée hier, en France, du moins, dans le plus grand calme. Aucune manifestation sérieuse à signaler, aucun trouble grave ne s'est produit; à Paris, calme complet, aucun événement, rien à signaler. Dans certaines villes du midi notamment, il y a eu quelques drapeaux mis aux fenêtres, mais sauf quelques faits peu importants, partout, tout a été dans le calme le plus complet, tous les rapports le constatent.

A Lille, centre populaire et ouvrier, absolument rien. A Lyon, aucun incident, sauf quelques drapeaux mis aux fenêtres dans les quartiers excentriques.

A Nîmes, une soixantaine de drapeaux ont été mis aux fenêtres et retirés sur l'invitation des agents. Dans tout le reste du département du Gard, calme absolu.

A Perpignan, où on célébrait la fête de la Saint-Jean, une Marianne avait été exposée devant une boutique de la place principale de la ville où était organisé un bal. Le préfet a fait enlever la Marianne, a interdit la danse et fait occuper militairement la place. Aucun autre incident dans les Pyrénées-Orientales.

A Bordeaux, l'autorité préfectorale avait interdit des illuminations autour d'un arbre de la Liberté planté dans un des quartiers excentriques de la ville. Un rassemblement s'est formé autour de cet arbre; la gendarmerie l'a dissipé. Un attroupement s'est alors formé et s'est mis en marche en chantant la Marseillaise et ayant un drapeau tricolore. Le commissaire de police chargé de l'arrêter a été contusionné. L'attroupement a été dispersé; toutes les mesures sont prises pour le cas peu probable où une manifestation de cette nature viendrait à être tentée.

A Valence et dans la Drôme, calme absolu.

A Bezançon, absolument rien.

A Montbéliard, quelques drapeaux.

A Angoulême, rien.

A Cognac, quelques drapeaux.

A Toulouse calme complet, quelques rares drapeaux ont été mis aux fenêtres. Trois banquets privés ont eu lieu sans bruit et sans publicité.

Voilà les incidents de la journée d'hier. Partout ailleurs, calme, indifférence absolue.

A Alger, malheureusement les choses ne se sont pas si bien passées. Quelques groupes ont parcouru la ville, venant des quartiers excentriques où des pétards avaient été lancés. Arrivés sur la place du gouvernement, ces groupes ont sifflé la musique des zouaves qui jouait, et lui lançant des pierres l'ont forcée à suspendre son concert. Le général Letourneur a été insulté sur la porte de l'hôtel-de-ville. Des officiers se trouvant devant un café ont été également insultés et ils ont dû dégainer. Un tabouret a été lancé sur le général Letourneur. Le général Sauthier pris à parti et insulté par l'un d'eux, l'a pris au collet et jeté au poste. Devant l'insuffisance des mesures prises par la mairie et de la police municipale, les troupes ont été appelées et après les trois sommations ont fait, au milieu des huées, évacuer la place. Les chefs radicaux n'ont pas été vus dans cette soirée. Un conflit entre la mairie et la préfecture paraît probable. Le maire avait, dit-on, promis tout son concours pour la répression du désordre.

Bourse de Paris.

Paris, 6 Septembre 1873, soir.

Rente 3 p. %	58,05
— 4 1/2 p. %	83,25
— 5 p. %	92,25
— 5 p. %	91,80

Annonces

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry, de Londres. Vendu maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Santé à tous par la douce Revalescière Du Barry, qui combat avec succès, sans médecine ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat n° 69,718.

Ticheville (Orne), 20 mars.

Ayant pris de la Revalescière pendant quelque temps et m'en étant très bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydriopiques; trois en sont radicalement guéris. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela pro-

duit le meilleur effet et chasse la mélancolie. LANGEVIN, uré.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25; 1/2 k., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière Chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien, Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

LIBRAIRIE HACHETTE ETC.
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la Langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 410 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, de puis le 15 février 1873.

Le 30^e fascicule, DIS à DOL, est en vente.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Tirages du 22 septembre 1873
OBLIGATIONS FONCIÈRES 3 ET 4 % DE 1853.

1 lot de 100,000 fr.
1 lot de 50,000 fr.
1 lot de 20,000 fr.

OBLIGATIONS FONCIÈRES 4 % DE 1863.

1 lot de 100,000 fr.
1 lot de 30,000 fr.
8 lots de 5,000 fr.
30 lots de 1,000 fr.

OBLIGATIONS COMMUNALES 3 %.

1 lot de 100,000 fr.
4 lots de 10,000 fr.
10 lots de 1,000 fr.

Au moment de l'ouverture de la chasse, nous croyons devoir attirer l'attention de nos lecteurs sur le seul journal cynégétique aujourd'hui en France, la Chasse illustrée, publiée par la Maison Firmin Didot, frère et fils, à Paris. Cette publication, à laquelle sont venus se

réunir le Journal des chasseurs et la Vie à la Campagne, traite de tout ce qui concerne la Chasse, la Pêche, le Sport, l'Histoire naturelle, l'acclimatation, enfin tous les plaisirs de la campagne. Ses belles gravures, dues aux meilleurs artistes, ainsi que l'intérêt de sa rédaction, en font un journal tout exceptionnel. Actuellement à sa dixième année de publication, paraissant chaque semaine, et contenant chaque année près de 400 gravures, elle coûte par an, 20 fr. et 5 fr. par trimestre en un mandat sur la poste à l'ordre de MM. Firmin Didot, frères, fils et Co, ou en timbres poste. — Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie, à l'administration, 56, rue Jacob, Paris.

La Chronique de St-Céré, par M. l'abbé Paramelle, 2^e édition, se vend à St-Céré au bureau de Bienfaisance, au profit des pauvres. Prix 50 cent., et 70 cent. par la poste. L'Académie vient d'admettre cet ouvrage au concours de l'année 1873.

Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton

ECOLE DE NOTARIAT

Enregistrement et Hypothèques
Institués pour suppléer à l'insuffisance du stage.

A Toulouse, rue Bellegarde, 17.

Directeur: M. Clérl-Malige

ONZIÈME ANNÉE.

Résultats de 1872-1873:

8 examens savoir: 5 à la faculté de droit, 4 reçus; (de ce dernier nombre est un premier examen de doctorat passé avec grand succès), et trois devant des chambres de notaire, tous reçus.

PRIX:

Année scolaire, payable moitié en entrant, et l'autre moitié le 1^{er} mars suivant. 420 fr.
Forfait, capacité en 8 mois, dont moitié en entrant et l'autre moitié 4 mois après. 1,500 fr.
Leçons particulières: 150 fr. par mois et d'avance.

La rentrée aura lieu le 15 octobre prochain (prévenir.)

AVIS

EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN. — GRAINES DE TOUTE SORTIE.

chez **CONTOU**, boulanger,
rue St-James, à Cahors.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible; aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9

• EDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES ET LES PIÈCES JUSTIFICATIVES
PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments.

Publiée sous la direction de M. EDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusqu'en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviriens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU: La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit: à Toulouse, chez EDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé francs à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.

AVIS IMPORTANT

JULHIA

Fondeur, à Cahors (Lot)

Fabricant de grenaille fonte de chasse,

Préviens sa clientèle, que certains négociants, vendent cet article, comme provenant de la Fonderie Julhia. Pour éviter toute contrefaçon, tous les sacs sortis de sa fabrique porteront son estampill:

JULHIA, fondeur
A
CAHORS

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot
aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement
et du Département, dressé en exécution de
l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX: 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine. D^o pôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

PAPETERIE COOPÉRATIVE D'ANGOULÊME

LAROCHE-JOUBERT, LACROIX ET Co
Les papiers portant L. J. D., L. et Co, en filigranne, sont garantis exempts de poudre minérale quelconque.

Se trouvent, en France et à l'étranger, dans tous les magasins qui vendent du papier

A céder de suite pour cause de départ

La LIBRAIRIE religieuse, classique et littéraire
DE CALMETTE, FILS.

MAISON DE FOLMONT, BOULEVARD NORD, CAHORS.

Cette Maison qui a au moins 150 ans d'existence a été dirigée depuis 1833 par Calmette, père. Sa renommée bien établie, sa clientèle choisie, et son assortiment des plus variés, en font une des bonnes librairies de province. Ce tablissement conviendrait à des jeunes gens actifs, qui voudraient y fonder un centre de commerce d'où l'on pourrait rayonner facilement et avec succès dans tout le pays.

Facilités pour le paiement. — Affaire sérieuse.
Le vendeur traiterait en bloc ou en détail.

En vente à la même Librairie

Questionnaire des examens du volontariat, d'après les programmes officiels, par BOURSIN. — 1 vol. in-18. 1 fr.
Manuel des aspirants au volontariat, par BOURSIN, 1^{re} partie agriculture. — 1 vol. in-12. 2 fr.
Manuel des aspirants au volontariat, par BOURSIN, 2^e partie Commerce. — 1 vol. in-12. 3 fr.

Papeterie. — Commission en librairie.

Photographies du maréchal et de la maréchale de Mac-Mahon

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
Etablie à Paris, rue de Grammont, et rue du Quatre-Septembre, 18
Anciennement COMPAGNIE ROYALE

Fonds de garantie: 110 millions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. BOURCERET (F.), ancien Banquier, propriétaire, Président du Conseil.	M. Clausse (Gustave), Propriétaire.
M. La Panouse (le Comte de), Propriétaire.	M. Demachy, de la Maison F.-A. SEILLIÈRE, Banquiers.
M. Davillier (Henri), Régent de la Banque de France, anc. Président de la Chambre de Commerce de Paris.	M. Vuitry, ancien Ministre président le Conseil d'Etat.
M. Lefebvre (Francis), anc. Banquier, ancien Régent de la Banque de France.	M. Le Lasseur, de la Maison PÉRIER frères, Banquiers.
M. Mallet (Henri), de la Maison MALLET frères et Co, Banquiers.	M. Pillet-Will (le Comte Frédéric), Banquier, Régent de la Banque de France.
M. Hottinguer (le Baron Rodolphe), Banquier, Régent de la Banque de France.	CENSEURS.
M. de Waru (A.), ancien Régent de la Banque de France.	M. Denormandie, Président de la Chambre des Avoués, membre de l'Assemblée Nationale.
M. André (Alfred), Banquier, Régent de la Banque de France, membre de l'Assemblée Nationale.	M. Moreau (Frédéric), Négociant, Censeur de la Banque de France.
M. Rothschild (le Baron Gustave de), Banquier.	M. Archéacon (Edmond-Alexandre), ancien Agent de Change.
M. Lutscher (André), de la Maison HENTCH-LUTSCHER et Co, Banquiers.	DIRECTEUR.
	M. ONFROY (J.-S.-L.), ancien Négociant, anc. membre du Conseil Municipal de la ville de Paris.

Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré

PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTÈRE
Participation dans les bénéfices de la Co

Augmentation du revenu

PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux Assurés décédés depuis l'origine de la Compagnie. 22,327,263 fr.
Arrérages payés aux Rentiers. 118,492,911 fr.

S'adresser pour les renseignements, à MM. Bench, Cahors; Puel, à Figeac; Lacambre, à Gourdon; Bap^{te} Planion, à Souillac.